

LIMALONGES

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2016

Le dix octobre deux mil seize, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 3 octobre 2016

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Grimaud Marie-Thérèse, Fouché Sylvie, Biraud Alain, Deschamps Valérie, Bouyer Nadia, Meunier Magaly, Léoment Nathalie, Nicolas Cluseau, Hauwaert Gaëlle, Bousser Albert

Absents excusés : Moraud Franck, Bonnisseau Denis

Absents : Airault-Mounier Stéphanie, Fombelle Morgan

Secrétaire de séance : Albert Bousser

Madame le maire précise qu'elle ne lira plus le compte rendu de la réunion précédente à chaque séance du conseil municipal. Chaque conseiller est invité à lire le compte rendu qu'il recevra par mail. Ce compte rendu sera soumis à approbation avant chaque séance suivante.

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2016

Révision des attributions de compensation

Madame le maire expose à l'assemblée que le conseil communautaire, dans sa séance du 12 juillet dernier, a accepté à l'unanimité, sur proposition de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), de réviser les attributions de compensation pour l'année 2016.

En effet, les membres de la CLECT ont pris en compte l'apport de recettes fiscales nouvelles du parc éolien "MLHCP" et ont souhaité consolider et pérenniser les ressources financières des communes en supprimant la dotation de solidarité communautaire au profit des attributions de compensation dont le régime est plus stable.

Cette procédure dite de "révision libre" est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et de l'ensemble des conseils municipaux statuant à la majorité simple.

Après avoir pris connaissance du tableau ci-annexé, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation pour 2016 : 10 696 €

Adhésion de la Communauté de Communes du Coeur du Poitou au syndicat mixte ouvert pour mettre en oeuvre le schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN)

En juillet 2012, le Département des Deux-Sèvres a élaboré le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui décrit l'articulation entre initiative publique et privée en Deux-Sèvres en termes de développement des réseaux à très haut débit fixe (fibre jusqu'à l'habitant) sur le territoire.

Il convient désormais de créer officiellement la structure chargée de mettre en oeuvre le SDTAN et d'exercer la compétence qui lui permet d'établir et d'exploiter des infrastructures, des réseaux et des services de communications électroniques.

Il résulte des réflexions engagées en la matière que la structure la plus adéquate pour mener à bien cette opération est le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) prévu à l'article L.5721-2 du CGCT. Elle permet en effet d'associer dans le projet tous les acteurs publics concernés, tout en garantissant la cohérence des déploiements et une meilleure gestion des financements qui seront mobilisés par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département et les Intercommunalités des Deux-Sèvres.

Par arrêté préfectoral, les Communautés de communes sont désormais toutes dotées de la compétence " communications électroniques " prévue à l'article L.1425-1 du CGCT. Elles peuvent devenir membres du SMO et lui transférer leur compétence.

Il convient désormais, préalablement à la création effective du SMO :

- que les Conseils Municipaux des Communes membres autorisent leur Communauté de Communes à adhérer au SMO dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, en vertu de l'article L.5214-27 du CGCT ;

- que la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) statue favorablement en faveur de la création du SMO, conformément à l'article L.5211-45 du CGCT. Une fois cet avis rendu, la procédure de création du SMO pourra être engagée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la Communauté de communes à adhérer au SMO chargé de mettre en oeuvre le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1425-1, L 1425-2 , L 5214-27, L 5721-1 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des Deux-Sèvres n° 21 en date du 13 juillet 2012 portant adoption du SDTAN (schéma directeur territorial d'aménagement numérique) des Deux-Sèvres ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Deux-Sèvres n° 21A en date du 11 juillet 2016 portant validation du principe de création du Syndicat mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ",

Considérant que la Communauté de communes, disposant de la compétence "communications électroniques" considère que le SMO est la structure de portage partenariale adaptée à la mise en œuvre du projet départemental d'aménagement numérique ainsi qu'aux objectifs poursuivis en la matière par ses membres,

Considérant que la Communauté de communes souhaite adhérer au futur SMO et lui transférer l'ensemble des compétences afférentes telle que rédigées dans ses statuts,

APRES DELIBERATION, le Conseil municipal, DECIDE

- d'autoriser la Communauté de Communes à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique " qui sera chargé de mettre en œuvre le SDTAN dans le cadre du service public des communications électroniques prévu à l'article L.1425-1 du CGCT ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

EHPAD : demande de subvention

L'EHPAD sollicite une subvention de 5 000 € pour une signalétique extérieure.

Après débat, et après vote à mains levées (7 pour - 3 contre et 1 abstention) le conseil municipal décide de leur accorder une subvention de 500 € et d'installer une signalétique concernant l'EHPAD sur la voie publique dans le bourg de Limalonges.

SMAEP 4B : approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Après présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau de 4B, le conseil municipal valide le rapport.

Avis sur le projet éolien de St Pierre d'Exideuil

Après débat sur le projet éolien de Saint Pierre d'Exideuil, et après avoir pris connaissance d'un courrier de l'Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Blanzay concernant la construction d'un parc de 5 éoliennes, le maire fait procéder au vote du projet :

Pour : 5 Contre : 4 Abstentions : 2

Les avis du conseil municipal restent partagés.

Location maison 16 rue du stade

Pas de candidature, l'annonce est à renouveler.

Recrutement d'un adjoint technique

Le maire présente seulement 2 candidatures.

En attente de renseignements complémentaires sur une candidature, le conseil municipal délibérera ultérieurement.

Lotissement - écritures engagement

La trésorerie demande à la commune de s'engager à rembourser l'avance financière faite de
20 911.09 € du budget "lotissement" vers le budget "commune".

Le conseil municipal souhaite rencontrer Madame la Trésorière pour plus de renseignement, car cela semble "infaisable".

Divers

1. Visite de M. XXXXX qui souhaite acheter la maison qu'il loue à la commune. Accord de principe en attendant de fixer le prix.
2. RDV avec Delphine Batho pour subvention pour la maison des associations : 14 oct à 11 h 30
3. Vol local pétanque : le vol du projecteur n'est pas pris en charge par l'assurance. Achat d'un nouveau projecteur en début d'année
4. La commission chemin est invitée à aller sur place voir les routes refaites
5. Panneau indiquant la pierre pèze : faire accélérer la demande
6. Demande de suppression d'une place de Parking devant le n° 2 rue du stade : refusé
7. Albert Bousser fait part d'une demande d'un administré pour qu'un robinet d'eau soit installé en bas du cimetière pour faciliter l'arrosage : cela va être étudié
8. 11 novembre : rassemblement à 11 h 15 devant les écoles
9. Commission finances : 24 octobre à 20 h 30
10. Commission bulletin : 25 octobre à 18 h 00
11. Prochain conseil : 21 novembre et 19 décembre ou 1 seule réunion le 28 novembre
12. Nadia Bouyer fait part du problème récurrent de la porte des écoles fermée à clé et de la navette de la personne qui assure la garderie
13. Magaly Meunier demande s'il est possible de visualiser un plan sur le cadastre avec le nom du propriétaire : non, la personne doit demander en mairie pour préserver la confidentialité des renseignements
14. Depuis la réfection de la place, l'eau s'écoule chez un habitant rue de la Garenne : un courrier sera envoyé à la DDT pour résoudre le problème.